

Les outils de suivi et d'évaluation du Scot ...	2/3
Brèves	4
Actualité de l'interscot	
Rencontres des présidents	
Actualité des PLU	
Vie du syndicat	

BU|CO|PA

Syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain

UNE ÉVALUATION, DES ENJEUX

Les orientations et les objectifs de développement fixés en 2002 par le Scot Bucopa doivent trouver leur traduction dans les PLU.

Grâce aux outils d'observation de l'évolution du territoire dont vient de se doter le Syndicat Mixte nous constatons un rééquilibrage démographique en faveur de l'Est du territoire et une bonne répartition résidentielle. En revanche, nous observons deux points noirs sur lesquels les communes et communautés de communes – véritables maîtres d'œuvre du Scot – devront se pencher : d'une part, une faible production de locatif social et une diversification insuffisante des logements et d'autre part, un écart croissant entre la hausse de la population et les emplois locaux proposés, ce qui entraîne des migrations pendulaires de plus en plus importantes. La période observée est toutefois trop courte pour relever des renversements de tendances. Par ailleurs, trente PLU sont en cours de révision et 11 PLU sont incompatibles avec le Scot Bucopa.

En 2010, l'urbanisme commercial sera un enjeu majeur pour notre territoire. La deuxième phase de l'étude en cours proposera aux élus des scénarii de développement. Se projeter et réfléchir à l'échelle du territoire est un exercice ambitieux et difficile auquel nous ne sommes pas souvent confrontés. Nous devons concevoir un appareil commercial diversifié et cohérent à la fois sur le plan économique et spatial. La fonction commerciale est indissociable de la qualité de vie attendue par la population et participe à la structuration du territoire.

Je ne doute pas que les élus auront à cœur de contribuer au débat dans un esprit constructif et ouvert.

Jacqueline Sélignan
Présidente du Bucopa

Urbanisme commercial

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE

La question du développement commercial sur le territoire du Scot Bucopa n'est pas nouvelle, elle se posait déjà avec acuité lors du précédent mandat. La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a modifié considérablement le cadre légal sur cette question.

Le commerce joue un rôle prépondérant dans l'organisation d'un territoire, dans la structure des déplacements, dans la vie quotidienne des habitants et dans l'économie locale. Il peut générer des effets structurants ou, au contraire, déstructurants. En portant le seuil pour les surfaces commerciales soumis à autorisations administratives de 300 à 1 000 m², la loi assouplit les conditions d'implantation afin d'exacerber la concurrence et d'agir sur la baisse des prix. La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC, ex-CDEC, commission départementale d'équipement commercial) où siègent désormais les présidents de Scot, ne rend un avis que sur des critères de développement durable et d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, la loi a intégré le commerce dans le droit de l'urbanisme. Les Scot et les PLU (plans locaux de l'urbanisme) comprennent maintenant un volet commerce ou un document d'aménagement commercial. Les élus

contribuent aux décisions en matière d'urbanisme commercial et doivent alors concilier des exigences souvent contradictoires : satisfaction des consommateurs, développement des entreprises et équité des conditions de concurrence, préservation du tissu urbain, animation des centres-villes, réhabilitation des entrées de villes...



Le développement des zones commerciales doit aussi prendre en compte les déplacements.

LE BUCOPA MÈNE L'ÉTUDE

Avec le soutien financier du Conseil général, le Bucopa a confié la réalisation d'une étude sur l'urbanisme commercial au cabinet de consultants lyonnais AID Observatoire. Elle devra aboutir à la rédaction d'un DAC (document d'aménagement commercial) qui sera intégré au Scot après approbation en comité syndical et enquête publique. Cette étude a pour but de définir à l'échelle du Scot une stratégie partagée de développement commercial pour répondre aux enjeux d'aménagement, de développement économique et aux attentes de la population locale. Un diagnostic a été présenté lors du comité syndical du 21 janvier 2010, mettant en évidence des enjeux induits à partir de l'analyse de l'environnement commercial, des caractéristiques et de l'organisation de l'offre commerciale, et de l'analyse des flux de consommation et des comportements d'achats des ménages*. La prochaine étape permettra dans une démarche prospective (évolution du territoire, de la consommation) de proposer des scénarii différenciés d'organisation commerciale. Mi-mars 2010, des ateliers de concertation avec les Communautés de communes se réuniront, un comité de pilotage établira le cadre des orientations privilégiées. Au cours du mois d'avril, le comité syndical procédera à la validation des orientations stratégiques, le DAC devant être achevé au début de l'été 2010.

* Le power point de l'étude est consultable sur le site du Bucopa.

SUIVI ET ÉVALU

ANNONCÉS PAR LA PRÉSIDENTE AU DÉBUT DE SON MANDAT COMME L'UN DES DEUX AXES MAJEURS DE TRAVAIL POUR LE SYNDICAT MIXTE, LA DÉFINITION D'INDICATEURS ET LA MISE EN PLACE DE TABLEAUX DE BORD DE SUIVI DU SCOT ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN 2009. CET OUTIL PERMET DÉSORMAIS AU SYNDICAT MIXTE DE PROCÉDER À UNE ANALYSE RÉGULIÈRE DES TENDANCES D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE ET DES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU SCOT.

Prospective

LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION

Ce travail s'inscrit dans le cadre légal du code de l'urbanisme qui fait obligation à la structure porteuse d'assurer le suivi de l'application des objectifs et préconisations du Scot et prévoit en outre une évaluation de celui-ci au bout de 10 ans d'application. Il a été réalisé avec le concours financier de la Région Rhône-Alpes, via le CDRA. Le syndicat mixte Bucopa a confié cette mission au cabinet AID Observatoire.

Le cahier des charges de cette mission comportait deux axes distincts. Tout d'abord, réaliser un outil interactif des indicateurs de suivi du Scot, qui puisse être accessible et consultable par le plus grand nombre via internet (voir mode d'emploi ci-contre). Ensuite, le cabinet AID Observatoire a procédé, à partir des données de cet outil, à l'analyse de l'évolution du territoire depuis l'approbation du Scot en novembre 2002 au regard des objectifs fixés pour l'horizon 2020. Un certain nombre d'indicateurs s'inscrivent aujourd'hui dans les objectifs du Scot. On assiste en effet, en termes de construction de logements et de croissance démographique, à un rééquilibrage à l'est du territoire. En revanche, après 6 ans d'application, d'autres indicateurs ne sont pas encore orientés dans le bon sens. C'est le cas par exemple de la mixité dans la production de logements préconisée par le Scot. Ce constat négatif est cependant à nuancer. En effet, la prise en compte des objectifs et préconisations du Scot dans les PLU est récente et les résultats concrets et observables sur le terrain d'une politique du logement

s'inscrivent dans une échelle de temps beaucoup plus longue.

Il reste des points faibles à travailler, comme accroître la place du locatif social et des petits logements. En janvier 2007, 14 communes sur 85 proposaient 10 % des logements locatifs sociaux (hors les 8 communes de plus de 3 500 habitants soumises à la loi SRU) pour répondre aux besoins des habitants. Bien que le Scot préconise de mettre sur le marché plus de petits logements, la construction enregistrée tend vers des logements de plus en plus grands, ce qui pose aussi le problème de la consommation d'espace.

Dans le secteur économique, les nombreux projets de création ou d'extension de zones d'activités répondent aux orientations du Scot. Ce développement de l'urbanisation ne doit toutefois pas se faire au détriment des espaces agricoles. Le Scot doit organiser ces changements en fixant des limites claires à l'urbanisation ou en indiquant des sites préférentiels de développement économique.

Miribel



EN BREF

+15 %

C'EST L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES SUR LA PÉRIODE 1999/2006.

-3,96 %

C'EST LA PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES DE 1 À 3 PIÈCES DANS LE NOMBRE TOTAL DE RÉSIDENCES PRINCIPALES SUR LA PÉRIODE 1999/2006.

7 294

EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES ONT ÉTÉ CRÉÉS ENTRE 1999 ET 2006.

1 400 ha

C'EST LA SURFACE DE ZONES D'ACTIVITÉS DONT DISPOSE LE TERRITOIRE DU SCOT BUCOPA.

ATION DU SCOT

Interview

UN OUTIL POUR RÉFLÉCHIR AUTREMENT

Fabrice Venet, maire de Saint-Maurice-de-Gourdans et vice-président du Bucopa, livre ses remarques sur l'évaluation du Scot et ses attentes face aux outils mis en place.

Qu'apporte l'évaluation du Scot ?

Lorsque nous avons adopté notre Scot en 2002, nous nous étions fixés des objectifs. Nous avons des difficultés pour voir si ces objectifs étaient ou non atteints, si nous nous en approchions ou au contraire nous en étions très loin. Il nous fallait vérifier les performances de notre Scot au regard des réalisations effectuées. Et on se rend compte que finalement, même s'il reste des progrès à faire, nous ne sommes pas trop loin des objectifs.

Qu'attendez-vous de l'outil de suivi, notamment du site internet, qui se met en place ?

Ce site va permettre à tous les élus des communes membres du Scot de vérifier où ils en sont dans l'aménagement de leur territoire. À Saint-Maurice, nous sommes en révision de notre PLU : nous allons pouvoir ajuster nos données démographiques, d'habitat... et

s'appuyer sur des perspectives de développement et de croissance précises. C'est un outil très intéressant pour nous aider dans la prise de décisions, à réfléchir autrement que repliés sur nous-mêmes.

Concrètement, comment cela va vous servir ?

Un exemple précis sur tout ce qui touche au logement. Saint-Maurice s'est longtemps orienté sur la construction de pavillonnaire individuel. En termes de locatif et de locatif aidé, nous n'avons quasiment rien. Or, les préconisations du Scot ne font que confirmer les attentes de la population de pouvoir bénéficier sur notre commune d'une offre locative accessible. Les données que le Scot va mettre en ligne vont pouvoir nous aider dans cette démarche, tout en prenant en compte l'ensemble des paramètres liés à l'environnement, le transport et la démographie de notre commune.



LA POPULATION DU TERRITOIRE ESTIMÉE en 2009

s'élève à 133 280 habitants, soit une hausse de 16 % en 10 ans. En 2020, si ce rythme perdure, on dénombre 149 000 habitants. L'objectif global de population pour le Scot est de maîtriser la croissance démographique en veillant à sa distribution géographique.

ENTRE 2003 ET 2009, L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

et des ménages a connu ses plus fortes progressions au centre et à l'est du territoire. Une répartition qui correspond aux orientations du Scot en termes de rééquilibrage du territoire.

CONSULTER L'OUTIL DE SUIVI EN LIGNE : MODE D'EMPLOI



Dans le cadre de sa mission de conseil et d'assistance aux communes, le Scot Bucopa a souhaité se doter d'un outil simple et facile d'accès et d'utilisation. L'outil de suivi en ligne, base de données statistiques en ligne, veut devenir un véritable outil d'aide à la décision en reprenant l'ensemble des données d'un territoire, d'une commune, en matière de démographie, d'habitat, d'économie, d'espaces naturels et agricoles et de déplacements.

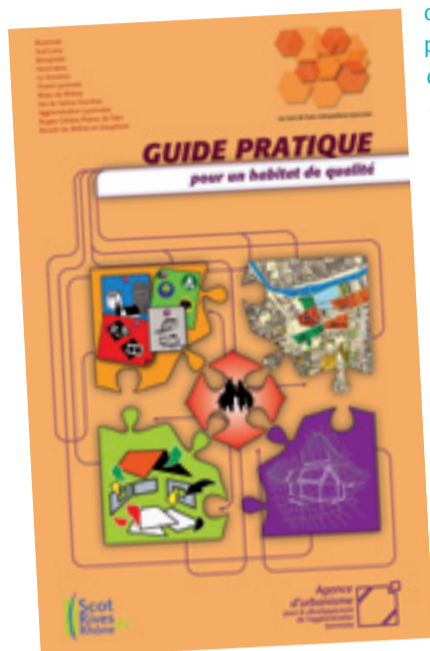
Bientôt, tous les élus et partenaires du Scot Bucopa recevront un nom d'utilisateur et un mot de passe pour accéder au site d'informations mis en place avec le cabinet AID

Observatoire. Données statistiques, taux d'évolution sur plusieurs années, infrastructures existantes... en passant le curseur sur la commune de son choix, ces informations sont directement accessibles et mises à jour régulièrement. L'outil en cours de finalisation devrait être opérationnel à la fin du mois de mars.



GUIDE DE L'HABITAT

Les élus locaux manquent souvent de connaissances sur les outils à leur disposition qui peuvent leur permettre de piloter une politique volontariste dans ce domaine pour répondre au besoin sans cesse croissant de logements diversifiés. Partant de ce constat, les onze Scot de l'Interscot ont chargé l'agence d'urbanisme de Lyon



de réaliser un guide pratique de l'habitat pour accompagner les élus et les techniciens dans les différentes étapes d'une opération d'habitat. Il propose :

- une approche simple des critères de « qualité » de l'habitat : assurer la diversité et l'adaptation de l'offre de logement, garantir l'insertion urbaine et paysagère, promouvoir des formes urbaines économisant la ressource foncière et l'exigence environnementale ;
- une lecture facile des outils réglementaires de planification et d'aménagement ;
- une pédagogie de la conduite de projets pour aider à la mise en pratique.

Complété par un DVD, ce guide a été distribué à l'ensemble des communes du territoire du Scot Bucopa.

+ D'INFOS www.bucopa.fr

L'actualité des PLU en 2009



Le PLU de Douvres a été approuvé le 12 janvier. Les prescriptions de révision ont concerné : Bourg-Saint-Christophe (le 3 juillet), Bressolles (le 30 mars), Tramoyes (le 26 octobre), Bettant (le 17 décembre), Niévroz (le 2 juillet). Sont en cours de révision les PLU de : Ambronay, Jujurieux, Montagnieu, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Sorlin-en-Bugey,

Sault-Brénaz, Serrières-de-Briord, Beynost, Bourg-Saint-Christophe, Bressolles, Dagneux, La Boisse, Meximieux, Neyron, Niévroz, Pérouges, Rignieux-le-Franc, Villette-sur-Ain, Loyettes, Saint-Maurice-de-Gourdans, Saint-Denis-en-Bugey, Argis, Cerdon, Oncieu, Poncin, Torcieu, Tenay, Faramans, Pizay, Tramoyes.

La vie du syndicat

En 2009 le comité syndical s'est réuni les 29 janvier, 13 février, 30 mars et 8 octobre. Les réunions de bureau ont eu lieu les 29 janvier, 30 mars, 28 mai, 9 juillet, 1^{er} octobre et 7 décembre. Au cours de ces réunions, le bureau a rendu 5 avis sur des projets de PLU arrêtés : 1 favorable, 3 avis favorables sous conditions et 1 avis défavorable.

Il s'est prononcé en outre sur 7 révisions simplifiées et 4 modifications de PLU.

Les faits marquants en

2009

LE SYNDICAT MIXTE CHANGE DE NOM : *de syndicat mixte du schéma directeur Bucopa, il devient syndicat mixte Bucopa.*

LE SYNDICAT MIXTE SE POSITIONNE SUR LE CFAL (*contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise*) **ET LA BRANCHE SUD DE LA LGV** (*ligne à grande vitesse*).

Dans sa délibération du 30 mars 2009, le syndicat mixte précise qu'il ne souhaite pas se prononcer sur un dossier d'avant-projet sommaire du tracé A sur lequel il s'était opposé précédemment par une délibération du 7 juillet 2005.

En revanche, le syndicat mixte rejette fermement les raccordements provisoires du Cfal à la ligne historique Ambérieu-en-Bugey/Bourg-en-Bresse sur la commune d'Ambronay et propose que le Cfal se raccorde au plus tôt à la branche sud de la LGV au nord de Pont-d'Ain en empruntant un tracé situé à l'ouest de l'A42 après Château-Gaillard sur les communes d'Ambronay, Varambon et Pont-d'Ain. Par courrier au préfet de Région, le 23 décembre 2009, le ministre des transports a approuvé le dossier d'avant-projet sommaire de la partie nord du Cfal tout en précisant qu'après études et consultations « un raccordement provisoire du Cfal à la ligne Ambérieu-en-Bugey/Bourg au niveau d'Ambronay n'apparaissait pas pertinente. Dans ces conditions le Cfal se raccordera à la ligne existante Ambérieu-en-Bugey/Lyon au niveau de Leyment ».

UNE RENCONTRE RICHE D'ÉCHANGES

Le 11 juin 2009, les présidents des Scot se sont rencontrés à Saint-Bernard autour du thème de l'urbanisme commercial. L'objectif était d'approfondir les connaissances des dynamiques commerciales à l'échelle de l'aire métropolitaine et d'aboutir à terme à un positionnement partagé dans le cadre des orientations du chapitre métropolitain de l'Interscot.

Au cours de la journée, les présidents ont pu échanger sur divers points. En partant de l'analyse de l'appareil commercial et de ses dynamiques à l'échelle de l'aire métropolitaine, un point sur les principales tendances d'évolution du contexte législatif et réglementaire a pu être réalisé.

Les débats et les échanges sur des pistes de travail et de réflexion ont permis aux présidents d'améliorer la connaissance, le dialogue et l'observation des dynamiques commerciales à l'échelle de l'aire métropolitaine. D'autre part, ils ont pu aussi partager quelques principes visant à favoriser un urbanisme commercial répondant aux exigences de qualité et de durabilité. À cette occasion, les présidents ont fixé comme une priorité le travail sur cette question en 2010.



Les débats ont apporté des informations et des pistes de réflexion sur le thème de l'urbanisme commercial.



Syndicat mixte Bugey - Côteière - Plaine de l'Ain
Château de Chazey-sur-Ain - 01150 Chazey-sur-Ain
Tél. 04 74 61 90 10 - Fax 04 74 61 98 80
E-mail : contact@bucopa.fr - Site : www.bucopa.fr
Secrétariat : Chantal Paris
Chef de projet : Olivier Premillieu

Syndicat mixte Bugey - Côteière - Plaine de l'Ain
Directeur de la publication : Jacqueline Sélignan
Création, rédaction, mise en page : Chorégraphic, Bourg-en-Bresse, Tél. 04 74 24 69 13
N° 4 - mars 2010 - Tirage 1000 ex.